



La tutrice de mon oncle refuse de lui transmettre ses relevés

Par Arrica

Bonjour,

Mon oncle à changé de tutrice et cette dernière refuse de lui transmettre ses relevés de banque mensuels. Est-elle dans ses droit ou peut-il l'obligé à lui transmettre?

Merci pour vos retour
Arrica

Par yapasdequoi

Bonjour,
La tutrice ne rend des comptes qu'au juge. Votre oncle doit écrire au juge.

Par Arrica

Bonjour,

Merci beaucoup pour cette reponse

Par TUT03

Bonjour

votre oncle a le droit d'avoir accès à son courrier et à ses relevés de compte, peut importe ce qu'il en fait et s'il est en capacité de les comprendre

en revanche, la mandataire peut avoir une certaine réticence si elle n'est pas certaine que la confidentialité de la correspondance de votre oncle soit protégée ...